COMMISSION ACCÈS AU RÉSEAU
22 JUIN 2017

RÉUNION PLÉNIÈRE

9H30 À 12H00

NCI Com'Square – La Défense

Wifi : GUEST NCI
Login : CAR22062017
Mot de passe : st-47-MOON!

Sommaire

1. **Actualités**
   - Evolutions réglementaires
   - Actualité européenne
   - S3REnR
2. **Concertation CART**
3. **Concertation Données & Comptage et présentation du portail Services**
4. **Engagements de services RTE**
5. **Qualité de l'électricité : bilan 2016**
6. **Présentation ECO2mix**
7. **Annexes :**
   - Bilan sur l'avancement des schémas
   - Avancement détaillé des codes ENTSO-E
   - Planning des GT de la CAR

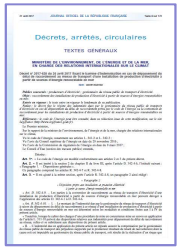
01

ACTUALITES

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Evolutions réglementaires

Décret n°2017-628 du 26 avril 2017 fixant le barème d'indemnisation en cas de dépassement du délai de raccordement au réseau de transport d'une installation de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable en mer


Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

Délibération de la CRE n°2017-114 du 18 mai 2017 portant projet de décision sur la tarification des prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité


DELIBERATION N° 2017-114

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 18 mai 2017 portant projet de décision sur le barèmetion des prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité

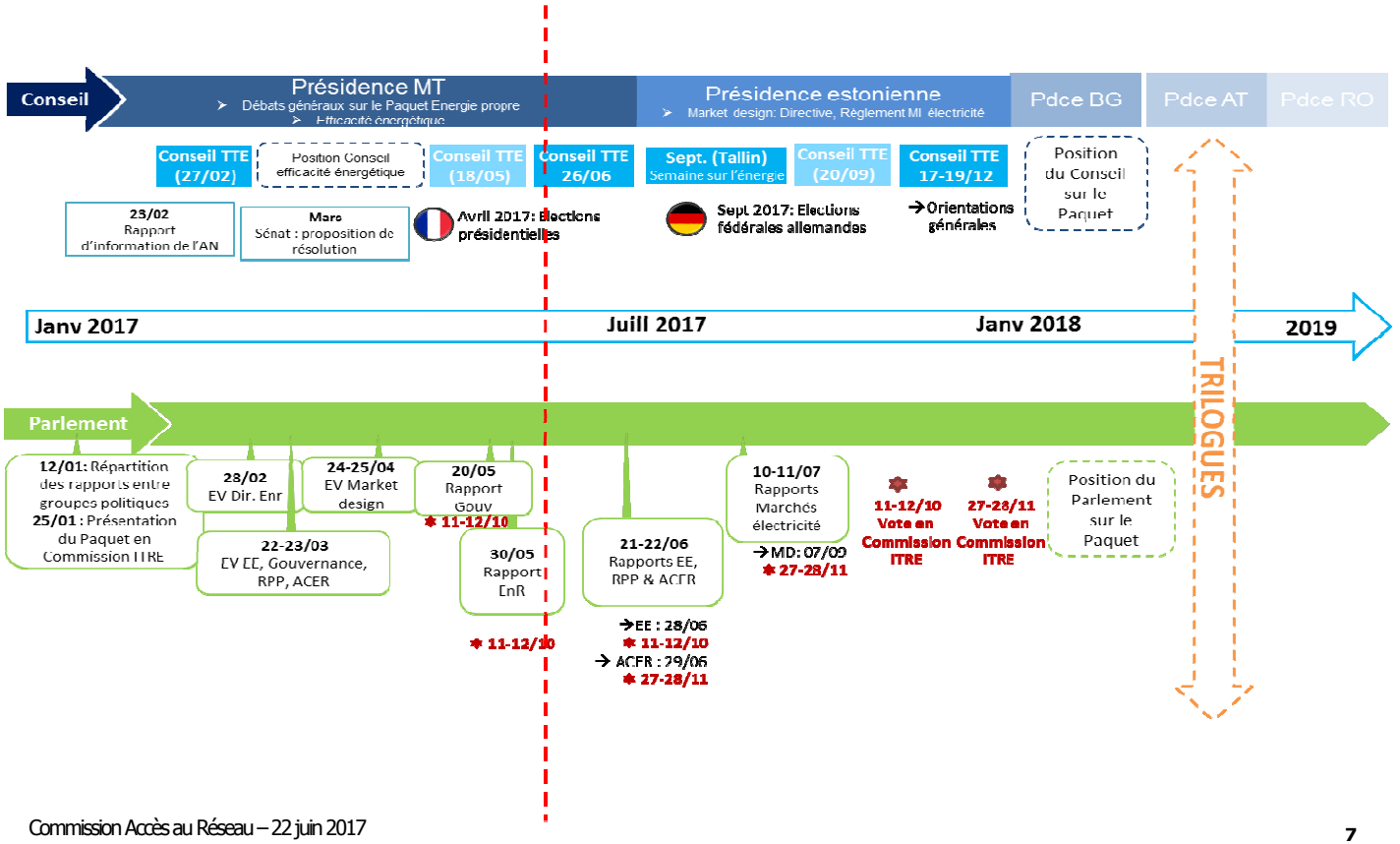
Consultation publique du 1er juin 2017 n°2017-008 sur le schéma décennal de développement du réseau de transport de RTE élaboré en 2016


La Commission de régulation de l'énergie (CRE) consulte les acteurs de marché…

CONSULTATION PUBLIQUE DU 1ER JUIN 2017 N°2017-008
SUR LE SCHÉMA DÉCENNAL DE DÉVELOPPEMENT DU
RÉSEAU DE TRANSPORT DE RTE ÉLABORÉ EN 2016

ACTUALITES EUROPEENNES :
4ÈME paquet énergie : point d'avancement
Faits marquants codes ENTSO-E

Le calendrier du Paquet « Énergie propre »



Codes ENTSO-E

Faits marquants

RfG

- Délibération de la CRE publiée sur les technologies émergentes
- Projet de synthèse des discussions sur l'application du code aux unités existantes après modification
- Début des travaux sur le contrôle de conformité et de performances

HVDC / DCC

- Délibération de la CRE sur les critères d'octroi de dérogation
- HVDC : Lancement de la concertation en mars 2017

SOGL

- Entrée en vigueur imminente

Code Emergency and Restoration

- Présenté aux acteurs de la CAR le 30 mai 2017
- Une concertation spécifique sera engagée à l'entrée en vigueur du code, prévue fin 2017

S3RENR

S3REnR Faits marquants

Révision Hauts-de-France



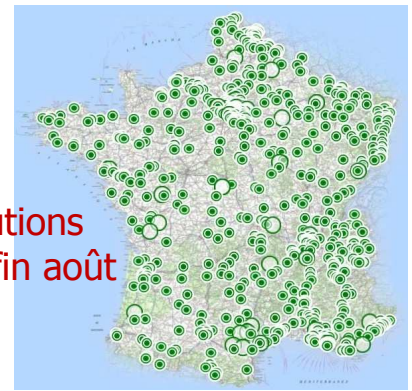
Etats Techniques et Financiers



Publiés depuis début avril

http://www.rte-france.com/fr/article/les-schemas-regionaux-de-raccordement-au-reseau-des-energies-renouvelables-des-outils

Caparéseau



Evolutions d'ici fin août

http://www.capareseau.fr/

02

Concertation sur les CART, dans le cadre de TURPE 5

CART : les principales évolutions

Chapitre 4 - Comptage

Précisions sur la description du comptage et des interventions
(programmation , vérification, contrôle et relève), sur le traitement des données en cas d'indisponibilité d'un comptage

Evolution des services relatifs aux données de comptage

- Précision des types de données disponibles (données de comptage / données physiques / données réseau brutes et validées)
- Différents modes d'accès fonction du type de donnée (renvoi vers Cataliz pour le détail des modes d'accès)
- Mise à disposition par messagerie informatique sécurisée maintenue jusqu'à prochaine extinction
- Délai de mise à disposition selon l'interface de communication du dispositif de comptage
- Configuration de l'accès aux données à la demande ou par défaut par RTE (selon le mode d'accès)
- Responsabilité du client sur l'utilisation des données brutes vs données validées

Chapitre 5 – Puissance souscrite et version tarifaire

Evolution pour intégrer les nouvelles dispositions du TURPE 5

- Suppression de la tarification sans différenciation temporelle et maintien de l'horosaisonnalité (sauf en HTB3)
- Remplacement des saisons hiver et été par des saisons haute et basse ;
- Nouveau découpage de la durée d'utilisation, avec des versions tarifaires CU, MU, LU qui se substituent aux options MU, LU, TLU
- Puissance souscrite :
  - Suppression en HTB3 (tarification à l'énergie)
  - Modification des conditions d'évolution pour les autres niveaux de tension (au plus tôt 3 jours ouvrés après notification du client)
- Extension de la clause des Dépassements Ponctuels Programmés de puissance souscrite (DPP) en saison haute, sous réserve de l'absence de contrainte réseau
- Nouvelle disposition tarifaire d'écrêtement des dépassements de PS pour reports de charge à la demande de RTE.

Chapitre 6 – Maintenance, renouvellement, développement et réparation des ouvrages

Evolution sur les interruptions particulières liées à des essais de renvois de tension (CART-C et P)

RTE :

- s'engage sur une durée d'interruption de 8h / scénario RVU / 3 ans
- notifie le créneau pour la réalisation de l'essai
- confirme le créneau de réalisation de l'essai avant J-15
- répare les préjudices réels avérés causés au client en cas de dépas-sement de la durée maximale précitée, sauf en cas de force majeure ou de faute du client

Le client :

- ne peut pas s'opposer à la planification de l'essai
- prend toutes les mesures nécessaires pour que les points de connexion concernés soient mis hors tension pendant la durée de l'essai

CART : les principales évolutions

Chapitre 7 - QDE

Précisions sur le délestage (CART-C)

- Rappel de la possibilité pour RTE de réduire ou d'interrompre le soutirage pour la sauvegarde de l'équilibre du réseau (article 32 du CdC du RPT), de la possibilité d'être identifié comme utilisateur prioritaire (arrêté 5 juillet 1990) et renvoi à la convention d'exploitation pour les modalités

Précision sur les engagements de RTE (CART-C et CART-P)

- RTE n'est pas responsable des indisponibilités non programmées résultant de l'impossibilité pour RTE de réaliser les travaux de maintenance, de renouvellement, de développement et de réparation du fait d'un refus répété du client

Chapitre 8 – Responsabilité

Suppression de la disposition particulière en cas de coupure d'une durée supérieure à 6 h

- Décret d'origine abrogé, disposition non reprise dans le TURPE

Chapitre 9 – Tarif

Evolution pour intégrer les nouvelles dispositions du TURPE 5

Chapitre 10 – Conditions de facturation et de paiement

Suppression de la CSPE

Chapitre 11 – Rattachement au Responsable d'Equilibre

Ajout de clauses en cas de changement de RE à l'initiative du RE ou de RTE (CART-C et CART-P)

- RTE notifie le client dans les meilleurs délais (précisés par le CART)
- Le client notifie RTE de son nouveau RE dans les meilleurs délais (précisés par le CART)
- Si RTE n'a pas reçu de notification du client, RTE peut suspendre l'accès au réseau et/ou résilier le CART
- Sinon, RTE facture les écarts au client

Chapitre 12 – Dispositions générales (CART-C et CART-P)

Evolution des notifications

- Les évolutions via l'espace personnalisé du client valant avenant sont celles apportées par le client

Précisions sur la cession

- Le CART ne peut être cédé à un client ayant une autre personnalité morale : toute cession de site entraine une résiliation du CART
- Les cas de cession du CART sont réservés aux opérations intra-groupe

Réorganisation de l'article Résiliation

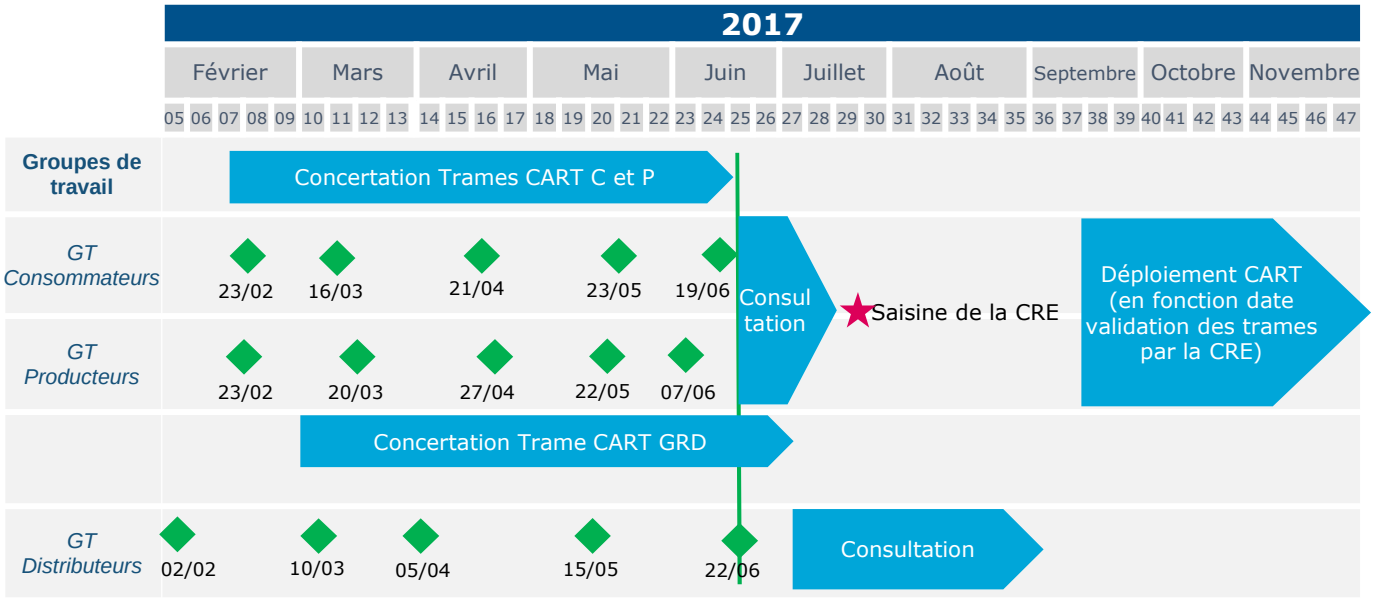
Précisions sur la Déconnexion

- RTE transmet au client une offre technico-commerciale 3 mois après sa demande
- RTE s'engage à réaliser les travaux dans un délai de 6 mois après la demande du client
- En cas de déconnexion totale, le CART est résilié
- En cas de déconnexion partielle, un avenant au CART est établi

Ainsi que des évolutions des définitions, des conditions particulières

Concertation sur les CART, dans le cadre de TURPE 5

Planning

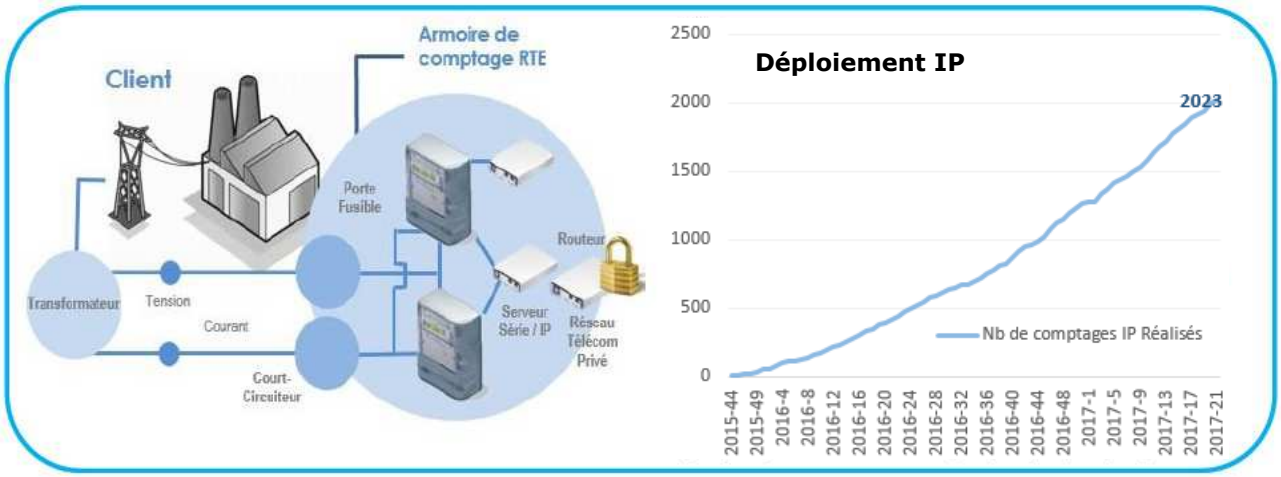


03

Concertation « Données et Comptage »

GT Données & Comptage

IP : Déjà 2000 comptages connectés !

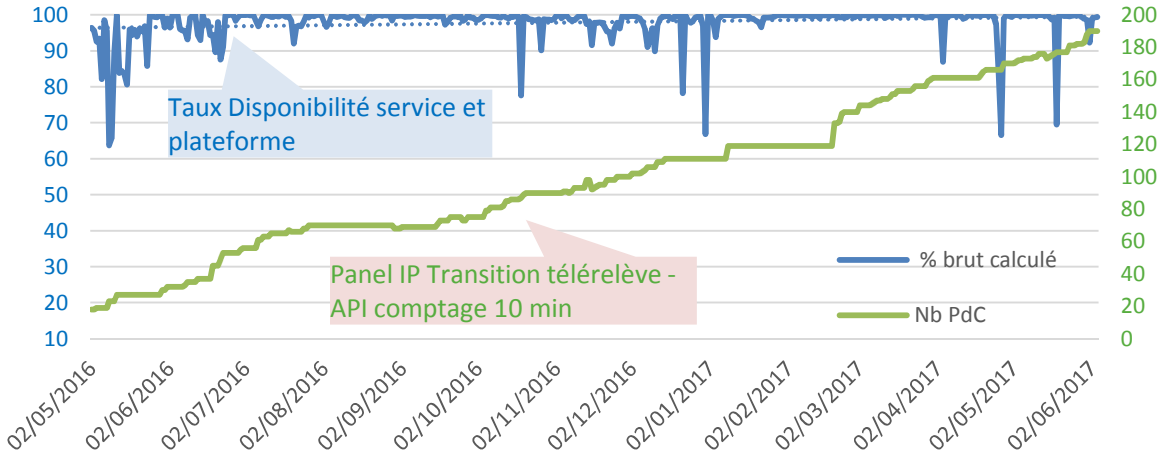


- **2000 comptages du parc de comptage RTE sous IP à fin mai 2017**, soit un quart du parc
- Suite à la fin de l'expérimentation, nouvelle offre de service disponible dans notre catalogue de services :

  « Numériser vos comptages pour améliorer l'accès aux données »

  - *Notre engagement : Vous apporter, sous 6 semaines, une visibilité sur le planning de réalisation.*
  - *Consulter l'offre via Cataliz ou sur le Portail Services.*

GT Données & Comptage

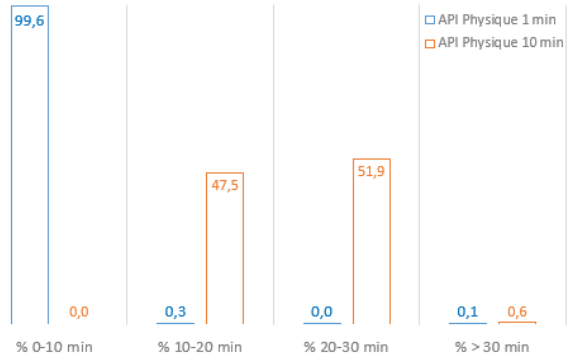


Indicateurs

- **Taux de disponibilité** : 98,2% (avr/mai)
- **Mise à disposition des données** : 99,4% < 30 min

- Le jour du passage sous IP du site, gestes de configuration des SI de chacun
- Les blocages d'accès à l'API de manière aléatoire ont fait l'objet d'un correctif
- Des incidents récents sur nos infrastructures d'échanges de données et bases de données ayant impacté plusieurs applications (dont les API)

Disponibilité et délai de mise à disposition



GT Données & Comptage

Rappel : votre accès à la donnée qui évolue …

3 modes d'accès différents

PUBLICATION



ESPACE PERSONNALISÉ CLIENT



PORTAIL CLIENT



- Consultation / téléchargement de données
- Envoi d'email
- Accès PKI

Transition progressive
Cohabitation des différents modes d'accès jusqu'à bascule (date à concerter)

Un portail qui centralise ces données et vous propose des **services personnalisés : le portail Services**

PORTAIL SERVICES



Je consulte mes données en ligne

- Visualisation graphique de la donnée
- Paramétrage de notifications*
- Gestion des droits accès
- Mode de connexion simple : login / mot de passe
- Autres services à venir

…Et des données interfaçables avec vos outils et votre SI grâce à la mise à disposition d'APIs dans un portail dédié : le portail DATA

PORTAIL DATA



J'importe à ma demande les données dans mon SI

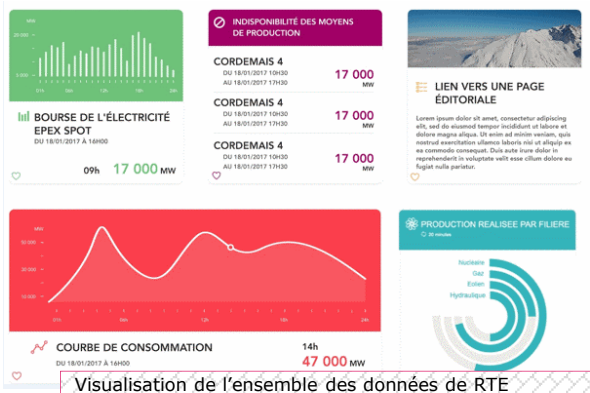
- Mise à disposition d'Open APIs (données publiques) et d'APIs partenaires (données privées)

** Non accessibles aux tiers mandatés à ce jour*

GT Données & Comptage

Le Portail Services en image

Accédez aux premières données publiées par RTE…

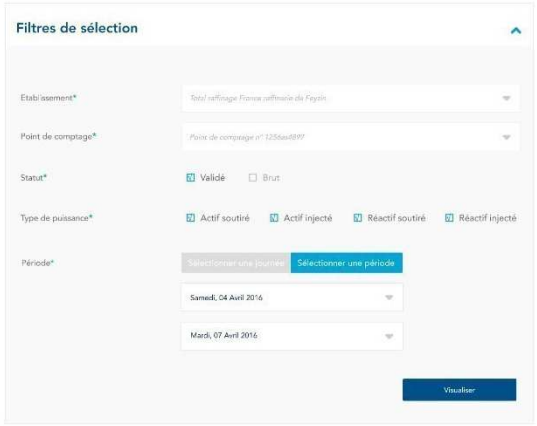


Visualisation de l'ensemble des données de RTE

Tous les composants de données sont simplifiés. En cliquant sur le composant simplifié, accès à une page complète et détaillée.

Possibilité d' « épingler » des pages et des composants afin d'en faire des « Favoris » *(si création d'un compte sur le portail Services)*

…et prochainement à vos données privées





Visualisation de toutes les typologies de données disponibles

Des filtres de sélection pour rechercher les données qui vous intéressent

Un suivi de votre consommation et production au fil de l'eau

GT Données & Comptage

Portail Services : nouveau service de notification disponible

Notification sur incident liée à la qualité de l'électricité

Rester informé en cas de coupure d'électricité ou de creux de tension

Qu'est ce que c'est ?

Le service de notification sur incident vous permet d'être notifié, par mail et/ou sms, dès lors qu'un incident sur le Réseau Public de Transport (RPT) a pu engendrer une perturbation de l'onde de tension alimentant votre site. Ces notifications concernent :

- Les coupures ;
- Les creux de tension uniquement pour les clients ayant souscrit à la prestation annexe Q+.

La notification, définie par site, est envoyée dès lors qu'un incident affecte une liaison du RPT ayant déjà provoqué une coupure ou un creux de tension sur votre site. Les périodes de notification (jours de la semaine, plages horaires) sont définies au travers des préférences des utilisateurs. Les notifications sont envoyées dans les minutes suivant l'incident.

Vous pouvez gérer les préférences liées à vos notifications pour chaque site :

- Activation / Désactivation des notifications
- Sélection des jours et plages horaires de réception

Pré-requis ?

Être titulaire d'un contrat d'accès au réseau de transport (CART) ou d'un contrat de service de décompte **+** Être un client industriel (Uniquement dans un 1er temps) **+** Créer un compte via le portail Services et déclarer un premier administrateur

(voir procédure slide 23)

GT Données & Comptage

Portail Services : la gestion des habilitations

Administration des groupes et utilisateurs

Gérer en toute autonomie les habilitations relatives à votre société

Qu'est ce que c'est ?

Un administrateur est responsable de la création et de la gestion des comptes utilisateurs pour sa société, et de leurs habilitations pour accéder aux services. Un premier administrateur doit être déclaré pour une société afin de pouvoir accéder aux services de données privés.

Après la création de son compte, le premier administrateur peut de manière autonome :

- Ajouter d'autres administrateurs ou utilisateurs pour votre société,
- Générer une nouvelle demande de création de compte en cas d'expiration,
- Bloquer / Débloquer un utilisateur à tout moment,
- Rattacher le compte public d'un utilisateur à votre société, ou le détacher le compte d'un utilisateur pour limiter ses accès aux données publiques,
- Créer des groupes d'utilisateurs pour gérer leurs accès aux services et le périmètre associé à chaque service (par exemple les données relatives aux comptages d'un établissement),
- Paramétrer les seuils des services de notification.

Pré-requis ?

Être titulaire d'un contrat avec RTE ou d'un mandat + Créer un compte via le portail Services et déclarer un premier administrateur

(voir procédure slide 23)

GT Données & Comptage

Portail Data : avec un nouveau lot mis en service en avril, déjà 24 Open APIs !

- Des APIs **ouvertes à tous**, proposant des **données publiques**, autour des thématiques suivantes :

Consommation | **Equilibrage** | **Mécanisme capacité** | **Interconnexion** | **Production**

Top 5 des Open APIs les plus utilisées :

- ***signal*** *: permet d'obtenir les données de l'émission des deux signaux Période de Pointe 1 et 2. Ces signaux sont émis en J-1 (9h30 pour les signaux PP1, 19h pour les signaux PP2 non PP1). Le calcul du niveau de l'obligation et le contrôle des engagements de certification sont effectués respectivement sur les jours PP1 et PP2. Ce Service met à disposition des données opposables à partir du 01/01/2017. Les données antérieures à cette date, du 01/07/2016 au 01/01/2017 exclu, ne sont pas opposables.*
- ***consumption*** *: permet d'accéder aux prévisions de consommation électrique pour la France continentale, élaborées par RTE. Ces prévisions incluent les pertes électriques sur le réseau mais n'incluent pas la consommation du pompage des usines hydrauliques. Les prévisions de consommation servent de référence pour s'assurer de l'adéquation de l'offre à la demande d'électricité à différents horizons temporels allant du pluriannuel au temps réel. Elles sont élaborées à partir des historiques de consommation et des prévisions météorologiques aux échéances considérées.*
- ***actual_generation*** *: permet de récupérer les données de production réalisée agrégée par filière (en MW) et de production réalisée par groupe (en MW) en infrajournalier, correspondant aux productions nettes injectées sur le réseau. Ces données sont construites par RTE à partir des télémesures équipant les unités de production et à partir d'un modèle d'estimation pour les filières éolienne et photovoltaïque. Le stock hydraulique à la maille France représente le taux agrégé de remplissage hebdomadaire des réservoirs et centrales de stockage hydraulique de type Lac ; il est exprimé en MWh et envoyé par les producteurs à RTE.*
- ***unavailability_additional_information :*** *permet de récupérer la liste des indisponibilités programmées et fortuites d'éléments du réseau RTE, susceptibles d'impacter les capacités d'échange aux frontières. Elle donne accès à l'indisponibilité des centrales et groupes de production situés en France métropolitaine (hors Corse). RTE publie les données reçues des producteurs. Les données complémentaires sont des informations de transparence déjà publiées, en particulier des informations relatives à la disponibilité prévisionnelle et aux arrêts fortuits des groupes de production*
- ***generation_forecast :*** *permet de récupérer les prévisions de production à différentes échéances (J-3,J-2, J-1 et Infra journalier) en MW pour différentes filières (agrégée France, éolien, solaire, installations bénéficiant de l'Obligation d'Achat avec EDF). Les données proviennent de programmes de production, d'estimations de production reçues ou directement des estimations élaborées par RTE.*

Pré-requis ?

Créer un compte via le Portail Data

Eclairage !
Ces données publiques sont disponibles par ailleurs dans tableau de bord du Portail Client actuel (via des servlets notamment, qui sont en voie d'extinction).
Si vous récupérez automatiquement ces données sur le portail Client, nous vous invitons à utiliser dès maintenant les Open APIs mis à votre disposition.

GT Données & Comptage

Prêts à partir à la découverte de nos nouveaux services !?

Voici les étapes à suivre pour accéder aux services de données privées

1. Adressez-vous à votre Responsable de Compte pour lui indiquer que vous souhaitez accéder au Portail Services et/ou au Portail Data
2. *Vous recevez alors un mail nominatif de la part de RTE*
3. Remplissez le formulaire de déclaration du 1er administrateur de votre société (lien vers le formulaire disponible dans le mail reçu par RTE)
4. *L'administrateur identifié reçoit alors un mail de la part de RTE pour validation*
5. L'administrateur clique sur le lien présent dans l'email, choisit son mot de passe, valide les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) : son compte est alors validé et il peut accéder au Portail Services et/ou au Portail Data !
6. L'administrateur gère les utilisateurs de la société (gestion des droits d'accès) et, pour le Portail Services, paramètre les préférences du compte client (seuils de notifications, fréquence des alertes, etc.) et



Eclairage !

Quel est le rôle d'un premier administrateur ?
Le 1er administrateur est une personne identifiée chez le client qui aura en charge la gestion des utilisateurs et le paramétrage des différents services.

Quels prérequis pour déclarer un premier administrateur ?
Vous devez nécessairement être titulaire d'un contrat avec RTE et disposer d'un code EIC pour votre société (identifiant unique).

- RTE met à votre disposition une liste vous permettant de vérifier que vous disposez d'un code EIC;
- Si vous n'en disposez pas, vous pouvez obtenir le vôtre auprès de RTE en remplissant ce formulaire.

Est-ce les mêmes identifiants pour le Portail Services et le Portail Data ?
Les demandes d'accès aux Portails Services et Data sont dissociées. Pour accéder aux deux portails, deux demandes doivent être réalisées.



04

Engagements de services RTE

RTE s'engage au-delà du contrat

charte ENGAGEMENTS service

Transparence

Vous souhaitez plus de proactivité et de transparence en matière d'information sur les projets ou en situation d'incident.

Vous fournir un reporting régulier aux étapes clés de votre projet de raccordement.

En complément de l'information factuelle délivrée suite à une coupure longue, **répondre à toute demande d'information complémentaire** sur l'analyse de l'incident, sous 10 jours ouvrés à compter de la demande client.

En complément de l'information factuelle délivrée suite à un incident, **vous informer sous 2 semaines** du dépassement d'un seuil d'engagement QdE

Conseil

Vous souhaitez plus de conseils pour bénéficier de solutions adaptées à votre activité et ainsi mieux maîtriser vos coûts.

Vous contacter sous deux semaines pour préciser vos besoins et vos priorités dans l'élaboration de votre offre de raccordement, en termes de coût, de délai, de qualité de l'électricité…

Vous fournir sous sept jours ouvrés une optimisation de changement de puissance souscrite ou de version tarifaire.

Accompagner les clients et les acteurs des territoires sur la compréhension des sujets marchés.

Délai

Vous souhaitez pouvoir accéder plus facilement à vos données.

Vous fournir, sous 6 semaines, une proposition engageante en matière de planning d'intervention pour l'installation d'un comptage.

Vous délivrer sous deux semaines un accès au SI de RTE.

05

QUALITE DE L'ELECTRICITE
BILAN 2016

Qualité de l'Electricité : RTE agit pour ses clients !



Fiabilisation

- Transformateurs de mesure
- Sécurisation mécanique
- Réduction des risques de courts-circuits (foudre, avifaune…)



Modernisation

- Protections et automatismes
- Localisation des courts-circuits
- Ampacité





Coordination

- Revue conjointe des risques (check-list)
- Services d'information

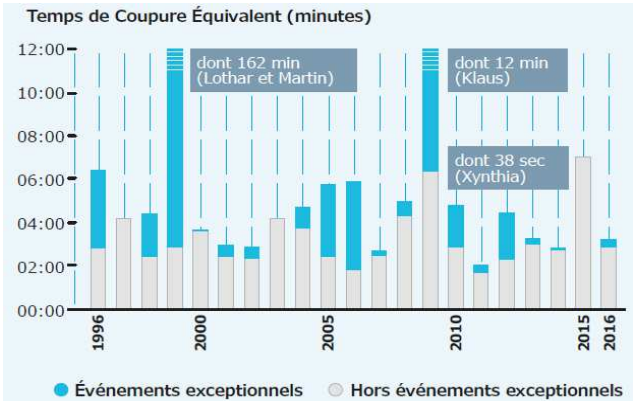


Chiffres clefs et faits marquants

Continuité d'alimentation

Temps de coupure équivalent (TCE) des clients

- Meilleur résultat que la moyenne des 10 dernières années
- Forte diminution versus 2015 grâce notamment au remplacement accéléré des transformateurs de mesure
- Près d'une minute de TCE résultant de 3 incidents survenus en janvier (dont un dans le Var représentant 33 s)



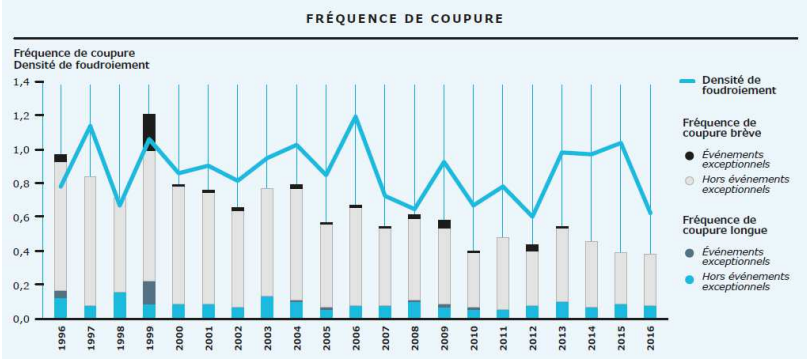
TCE
2 min 54 s

Hors événements exceptionnels

Fréquence de Coupure 0,38

Fréquence moyenne de coupure par client

2ème meilleur résultat historique en raison du faible nombre de coupures brèves, favorisé par une faible activité orageuse



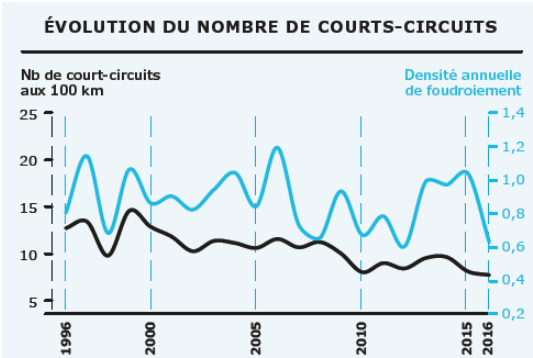
Chiffres clefs et faits marquants

Qualité de l'onde de tension

- **Creux de tension**

Creux de tension

- Diminution du nombre de courts-circuits à l'origine des creux de tension



- Amélioration progressive de la durée d'élimination des courts-circuits, déterminant la durée des creux de tension, grâce notamment à la poursuite de la modernisation des équipements de protection



Engagements de RTE en matière de QdE

- De nouveaux engagements plus favorables aux consommateurs à partir de 2016 :

NOUVEAUX ENGAGEMENTS À PARTIR DE 2016

CART-C	Nombre de coupures	Évolution des règles de détermination des seuils d'engagement en fonction de l'historique de coupures observées sur le site du client durant les 4 dernières années avec notamment l'abaissement du seuil plancher qui est à présent de 1 coupure brève ou longue sur 3 ans (au lieu de 2 coupures brèves ou longues précédemment)
	Durée cumulée des coupures	Mise en place d'un nouvel engagement en matière de durée cumulée des coupures longues sur une période de 3 ans
	Interruptions programmées	Abaissement du seuil d'engagement sur les interruptions programmées passant de 5 jours sur 3 ans à 3 jours sur 3 ans
	Vérification de points de contrôle	Engagement, selon une périodicité d'au plus six ans, de proposition au client de la vérification conjointe d'une liste prédéfinie de points de contrôle visant à évaluer avec le client les risques susceptibles d'affecter durablement l'alimentation de son site, à prévenir l'apparition de tels incidents et à limiter leurs conséquences
PRESTATIONS ANNEXES	Qualité Tension plus	Abaissement de la plage possible des seuils d'engagement, désormais entre 1 et 4 creux de tension par année civile
	Sup Quali Plus	Abaissement du seuil d'engagement de 5 à 4 creux de tension au gabarit complémentaire

- Respect de nos engagements sur la continuité d'alimentation électrique :
  - Respect des engagements pour 97% des sites industriels en 2016 (94% en 2015)
  - Respect des engagements pour 96% des sites distributeurs en 2016 (98% en 2015)

- Forte baisse des interruptions fortuites pour les producteurs : 65 en 2016 (versus 155 en 2015) dont 19 liées au réseau amont

Plus d'informations sur le bilan QdE ?

- RDV sur votre portail client pour consulter le rapport annuel 2016 :

http://clients.rte-france.com



06

Présentation ECO2mix

Pourquoi éCO$_2$mix ?

Que vous soyez un simple citoyen désirant comprendre l'électricité pour mieux la consommer, un amateur éclairé ou un professionnel de l'énergie, éCO$_2$mix est l'application pédagogique gratuite permettant, de façon ludique ou experte, de :

- suivre, heure par heure, les données régionales et nationales du système électrique (consommation et production d'électricité, émissions de CO_2 en France liées à cette production, échanges aux frontières, prix spot),
- comprendre sa consommation électrique « à la maison » (ordinateur, machine à laver, TV, plaques de cuisson etc.),
- des conseils pour réduire sa consommation,
- agir efficacement en cas d'alerte sur le réseau électrique en appliquant des gestes simples pour éviter ou réduire le risque de déséquilibre du réseau électrique.

Qu'est ce qu'éCO$_2$mix ?

Une marque déposée.

Une application gratuite disponible sur les store d'Apple et de Google.

Un site web hébergé sur le site web institutionnel de RTE.

Un outil citoyen.

Un système d'alerte.

Un outil pour les experts du domaine de l'énergie.

Un outil de communication.

éCO$_2$mix en chiffres

Un succès croissant

- **85 000 téléchargements** de l'application mobile
- **+ de 15 millions/ an de consultations** de l'application mobile et du site web
- **+ de 25 millions de données** consultables
- **4,7/ 5** : note des utilisateurs

.

Téléchargez gratuitement l'application dès maintenant !



Dernières nouveautés éCO$_2$mix

- Décembre 2016 :
  - Basculement vers une visualisation Public offrant à chaque citoyen l'outil pour comprendre l'électricité pour mieux la consommer, découvrir en temps réel les évolutions de l'électricité en France et visualiser la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires,
  - Mise en place d'une alerte citoyen pour aider au passage des périodes hivernales tendues.
- Février 2017 :
  - Fusion des applications éCO$_2$mix et éCO$_2$mix – Zoom Grand Paris,
  - Coordination avec les signaux EcoWatt.
- Depuis Mars 2017 :
  - Intégration au fil des mois des 15 premières métropoles françaises.

PROCHAINE CAR en 2017 :

Jeudi 23 novembre

à partir de 9h30

NCI Com'Square

07

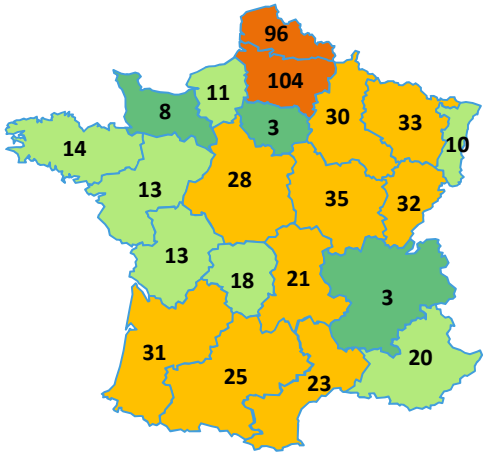
ANNEXES

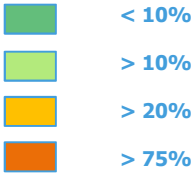
S3RENR

Etat d'avancement des S3REnR

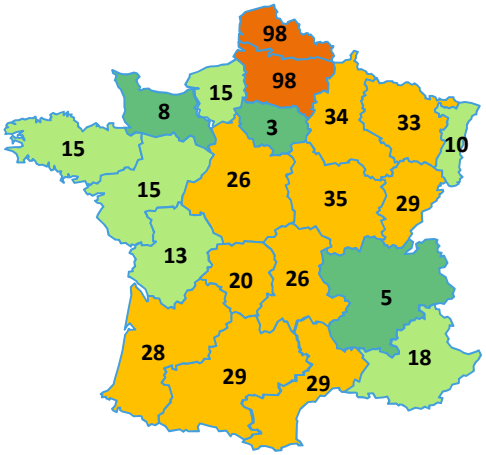
Taux d'affectation des capacités (%)

28/02/2017





31/05/2017



Progressions les plus fortes entre février et mai 2017 :

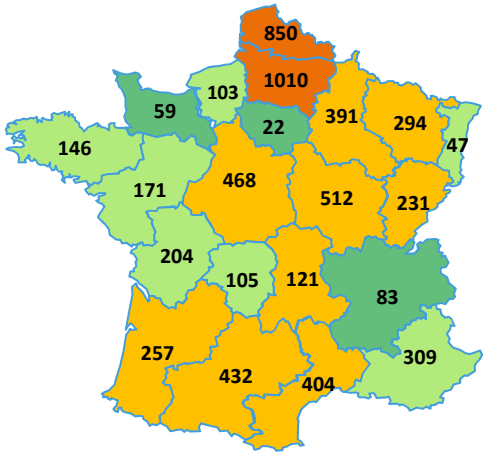
+ 6 % d'affectation des capacités réservées en Languedoc-Roussillon

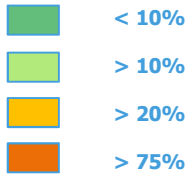
+ 4 à 5 % d'affectation des capacités réservées en Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne, Auvergne, Haute-Normandie

Etat d'avancement des S3REnR

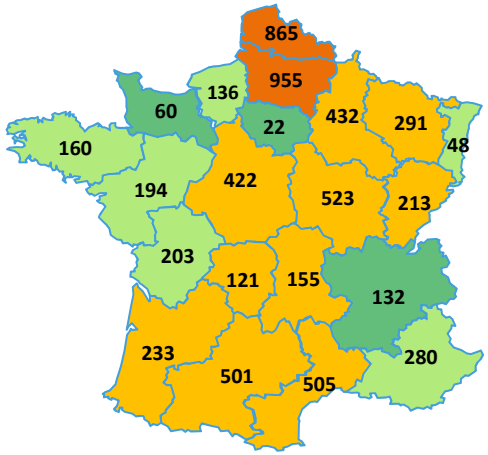
Capacités réservées affectées (MW)

28/02/2017





31/05/2017



<u>Progressions les plus fortes entre février et mai 2017 :</u>

+ 100 MW d'affectation des capacités réservées en Languedoc-Roussillon,
+ 70 MW en Midi-Pyrénées, + 30 à 50 MW en Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne, Auvergne, Haute-Normandie et PACA

Etats Techniques et Financiers

Synthèse financière 2016 à la maille France

- **Investissements prévus dans les schémas**
  - 720 millions € de travaux de créations (périmètre de mutualisation)
  - 240 millions € de travaux de renforcements
  - 2 200 millions € de travaux de l'état initial

- **Dans le périmètre de mutualisation (ouvrages créés)**
  - 50% des dépenses réalisées sont couvertes par les quotes-parts perçues
  - 11 % des coûts prévisionnels de création sont dépensés
  - 25 % des coûts prévisionnels de création sont dépensés ou engagés*

- **Ouvrages renforcés**
  - 30 % des coûts prévisionnels de renforcement sont dépensés ou engagés

(*) travaux pour lesquels au moins une commande de travaux et/ou de matériel a été réalisée.

Révision Hauts-de-France

Planning prévisionnel

D'après le site RTE au 15/06/17 : http://www.rte-france.com/fr/projet/s3renr-hauts-de-france-un-schema-pour-mieux-raccorder-les-energies-renouvelables



Mars / avril 2017 : élaboration du projet de schéma

Juin 2017 : consultation des parties prenantes

Juin / mi-juillet 2017 : concertation préalable du public

Août 2017 : bilan de la concertation préalable du public et de la consultation des parties prenantes

Fin septembre 2017 : remise du dossier S3REnR Hauts-de-France au préfet de la région

A partir d'octobre 2017 : instruction de l'évaluation environnementale avec participation du public

Mars 2018 : approbation du S3REnR Hauts-de-France par le préfet de la région

Evolutions Caparéseau

Information et transparence

- **Ajout d'attributs pour compléter les informations sur**
  - La capacité des postes sources : TR existants, Puissance des TR, TR supplémentaires possibles, tensions amont/aval, consommation minimale
  - L'avancement des schémas : Projets du S3REnR en cours en file d'attente, dont convention de raccordement signée, taux d'affectation des capacités réservées
- **Facilitation du partage des données de Caparéseau**
  - Élargissement de l'export à la maille France avec la précision des coordonnées géographiques des postes-sources (Lambert 93) et du S3REnR concerné
  - Intégration de tous les nouveaux champs dans l'export France
  - Mise à jour de l'aide en ligne
  - Liste des ELD qui participent à la mise à jour de Caparéseau
- **Visualisation du réseau de transport (HTB)**
  - Affichage simplifié des liaisons du réseau de transport avec code couleur adapté selon le niveau de tenson
- **Planning : été (août) 2017**

CODES ENTSO-E

Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **RfG :** entrée en vigueur le 17 Mai 2016
  - **Entrée en application le 27 Avril 2019.**
  - **Instance de concertation en cours pour l'implémentation du code :**
    - 15 réunions réalisées depuis juillet 2015,
    - Les échanges sur le calage des seuils A, B, C, D sont terminés et ont donné lieu à la réalisation d'un bilan de concertation.
    - Un jeu de seuil a été transmis par la DGEC pour travailler sur la définition des autres exigences non-exhaustives
    - GT spécifiques mis en place pour travailler sur les thématiques techniques notamment :
      - ✓ Réglage de fréquence
      - ✓ Application aux sites existants suite à modification
      - ✓ Exigences tension
  - **Consultation publique de la CRE sur les critères de dérogation (décembre 2016/janvier 2017).**

    Suite à cette consultation, envoi d'une première liste de critère à la Commission Européenne (février/mars 2017). (Cette liste peut être actualisée annuellement).
  - **Délibération de la CRE sur les technologies émergentes (25 Avril 2017) :**
    - Micro-cogénération à moteur *Stirling* de puissance électrique 1 kW des constructeurs d'unités de production De Dietrich Thermique, ÖkoFEN, SenerTec Kraft, Viessman France

Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **RfG – suite**

Définition des seuils A, B, C, D :

- L'autorité compétente (DGEC) a transmis fin juin 2016 un jeu de seuils afin que l'instance de concertation puisse continuer à travailler sur la définition des exigences non exhaustives :

	Type A	Type B	Type C	Type D
Seuil de puissance (ou tension pour type D)	0,8 kW	1 MW	18 MW	U ≥ 110 kV Si U < 110 kV, P=75 MW

- La consultation publique aura lieu ultérieurement.

Modifications substantielles :

- Projet de synthèse des discussions mis à disposition des acteurs :
  - Accord des acteurs sur la quasi-totalité des propositions des GRx
  - En attente du retour des producteurs sur la mise en conformité partielle des unités synchrones pour une augmentation de puissance entre 20% Pmax et 50 % Pmax.

Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **RfG – suite**

Paramètres fréquence :

- Une position française commune sur les principaux paramètres, quelques points de désaccords. En attente des retours d'une discussion sur la zone synchrone pour finaliser la discussion nationale.
- Travaux ENTSO-E pour intégrer des propositions de valeurs harmonisées dans les guides d'implémentation. Prochain workshop avec les stakeholders planifié le 20/07.

Tension / creux de tension :

- Capacités en réactif : accord de l'instance sur les diagrammes proposés.
- Gabarit de creux de tension : accord de l'instance sur les gabarits proposés.

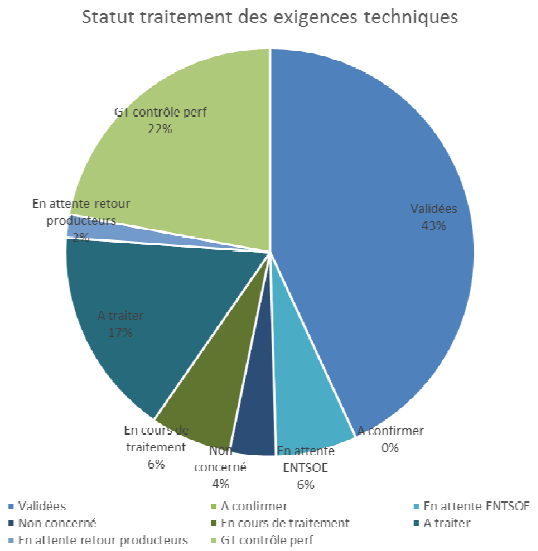
Contrôle de conformité :

- Procédure de notification opérationnelle : accord de l'instance sur la procédure proposée.
- Travaux sur les fiches de contrôle (essais/simulation) au sein d'un GT dédié.

Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **RfG – suite**



Travaux à venir

- Priorité de contribution de la puissance active ou réactive, injection rapide de courant réactif sur défaut, rétablissement de la puissance active après défaut.
- Suite des travaux sur le contrôle de conformité/performances ***Juin 2017***
- Black start, réseau séparé, ilôtage ***Septembre 2017***

En attente ENTSO-E

- Exigences fréquence : LFSM, réduction admissible de puissance active sur baisse de fréquence, ROCOF

Codes ENTSO-E

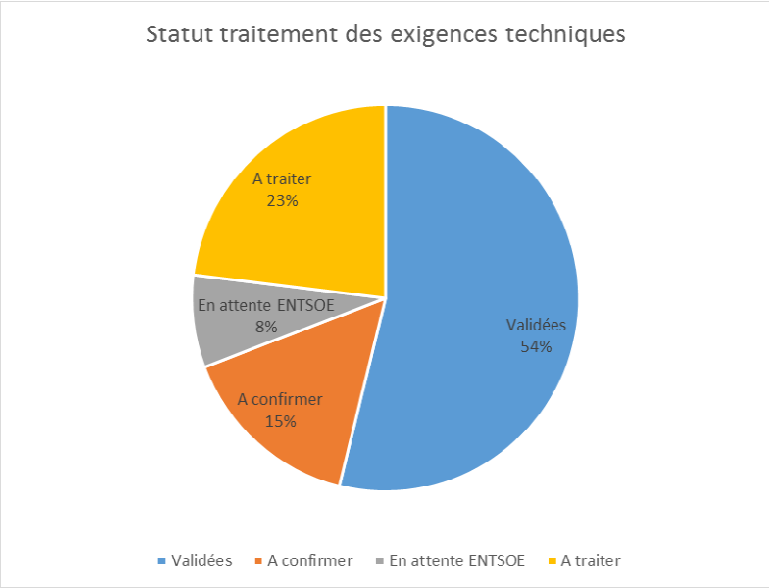
Avancement des Codes Raccordement

- **DCC : voté par le Parlement et le Conseil européens**
  - Voté et publié au JO de l'UE. Entrée en vigueur : 7 septembre 2016
  - 9 réunions de l'instance de concertation depuis décembre 2015
  - Sujets abordés :
    - Durées de fonctionnement dans les plages de fréquence et tension
    - Application aux sites existants suite à modification
    - Présentation de l'ensemble des exigences techniques du code concernant le raccordement
    - Délibération de la CRE (publiée le 1er juin) sur les critères d'octroi des dérogations
  - Sujets à venir :
    - Procédure de notification opérationnelle et Conformité
    - Partie DSR : travaux ENTSOE pour la rédaction d'IGD (guides d'implémentation)

Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **DCC – suite**



Travaux en cours

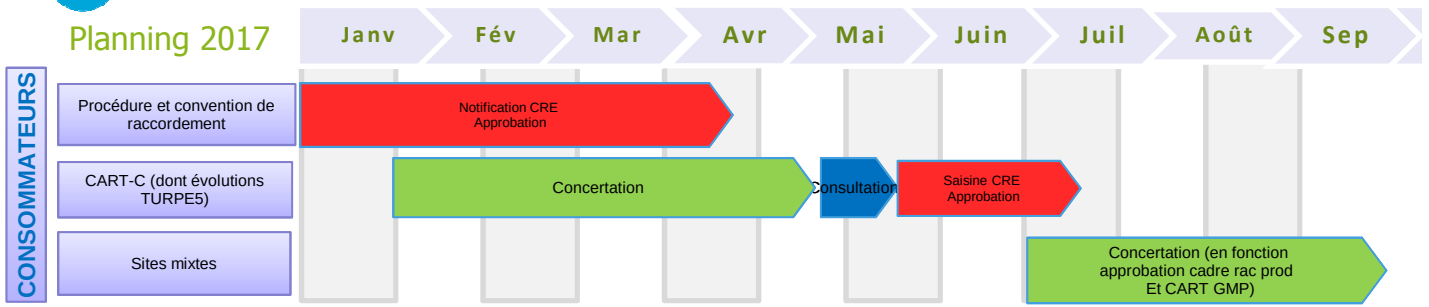
- Traitement de deux exigences techniques concernant le raccordement à valider avec les acteurs (Icc et réactif)
- Exigences techniques de la partie DSR à traiter (en attente réponse questions ENTSOE – rédaction d'IGD prévue)
- Suite des travaux sur la procédure de notification opérationnelle et traitement de la Conformité

En attente ENTSO-E

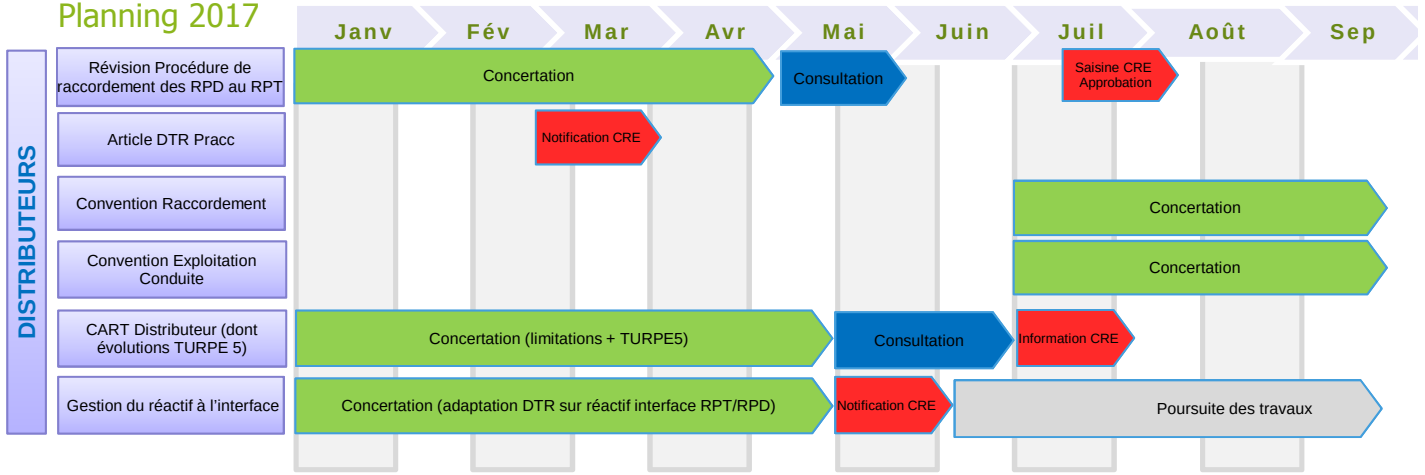
- Exigences sur les échanges d'information – en attente méthodologie définie dans SOGL

PLANNING DES GT DE LA CAR

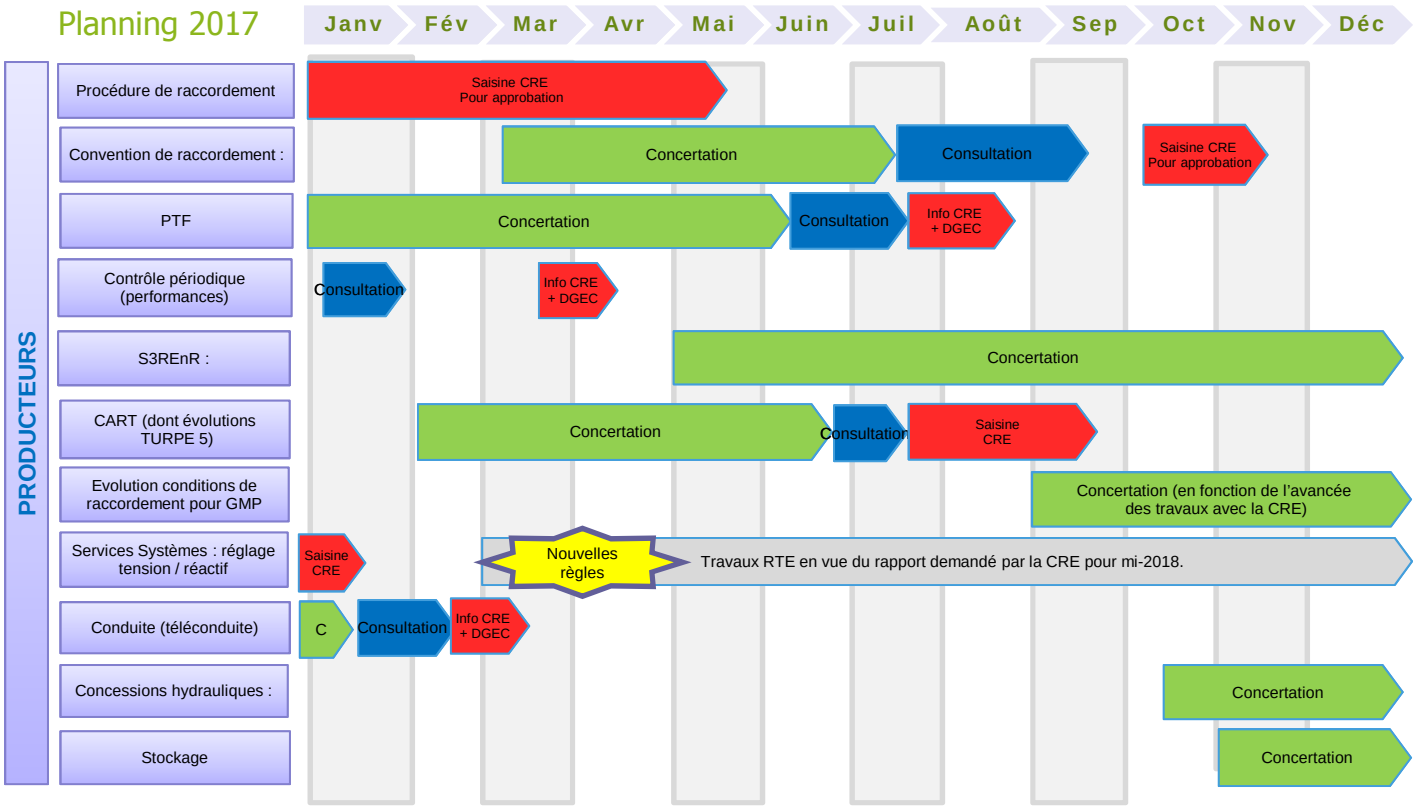
GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs



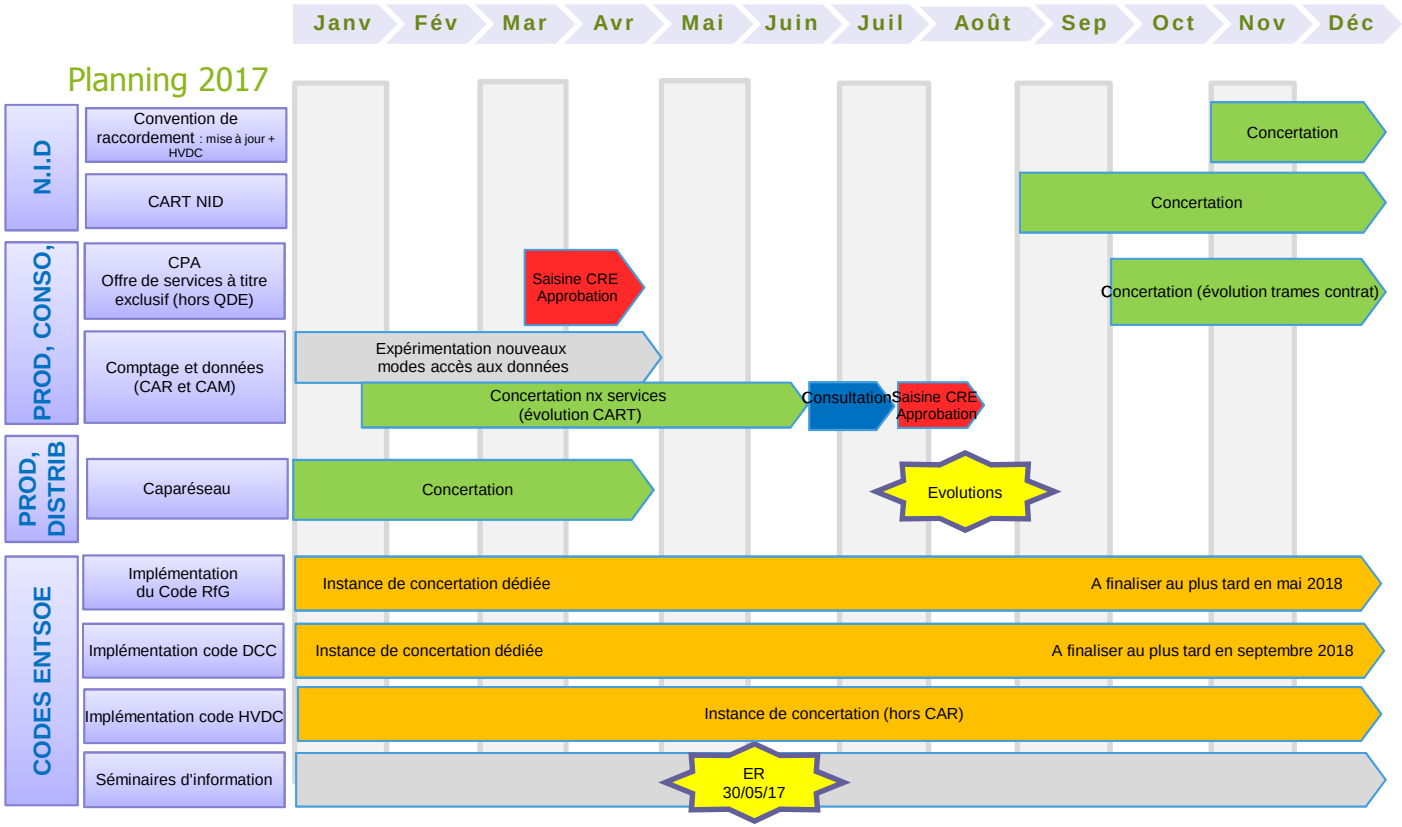
GT Raccordement et accès au réseau des Distributeurs



GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs



Autres GT


Janv
Fév
Mar
Avr
Mai
Juin
Juil
Août
Sep
Oct
Nov
Déc
Planning 2017
N.I.D
Convention de raccordement : mise à jour + HVDC
CART NID
PROD, CONSO,
CPA
Offre de services à titre exclusif (hors QDE)
Comptage et données (CAR et CAM)
PROD, DISTRIB
Caparéseau
CODES ENTSOE
Implémentation du Code RfG
Implémentation code DCC
Implémentation code HVDC
Séminaires d'information
Concertation
Concertation
Saisine CRE Approbation
Concertation (évolution trames contrat)
Expérimentation nouveaux modes accès aux données
Concertation nx services (évolution CART)
Consultation
Saisine CRE Approbation
Concertation
Evolutions
Instance de concertation dédiée
A finaliser au plus tard en mai 2018
Instance de concertation dédiée
A finaliser au plus tard en septembre 2018
Instance de concertation (hors CAR)
ER 30/05/17